



Journal La Marée

16 décembre 2024

ÉDITION SPÉCIALE - BUDGET 2025



Chers citoyens et citoyennes,

Dans cette édition spéciale du journal *La Marée*, nous vous présentons un sommaire détaillé du budget **2025** de la Municipalité de Sainte-Flavie, tel qu'adopté par le conseil le **lundi 16 décembre 2024**. Ce document vous offrira un aperçu complet des décisions financières et des orientations prises pour l'année à venir, reflétant notre volonté de transparence et de gestion rigoureuse au service de notre communauté.

► Un processus rigoureux

L'élaboration du budget municipal est un exercice essentiel qui exige de concilier les priorités de notre communauté avec des décisions financières responsables et équilibrées. Ce processus demande du temps, de la réflexion et une grande collaboration. Cette année, ce sont huit rencontres de préparation budgétaire qui ont été nécessaires pour analyser chaque aspect de nos priorités, évaluer les besoins à court et à long terme, et s'assurer que vos taxes soient utilisées de manière judicieuse, responsable et transparente.

► Une gestion responsable des dépenses

Pour **2025**, nous sommes fiers de vous présenter un budget équilibré de **2 864 702 \$**, reflétant un gel des dépenses au niveau de 2024, et ce, malgré une hausse du coût de la vie qui touche également notre municipalité. Ce maintien des dépenses témoigne de nos choix stratégiques responsables et de notre gestion rigoureuse, orientée vers l'efficacité et la durabilité.

► Une réduction significative du taux de taxation foncière

Cette année, le taux de taxation foncière passe de **0,89 \$** à **0,68 \$** par 100 \$ d'évaluation, soit une réduction notable de (-) **21 cents**. Cette mesure repose sur deux priorités majeures pour atténuer les impacts financiers sur les citoyens :

- **Neutraliser l'effet de la nouvelle dette liée au centre municipal**, grâce à une combinaison de mesures incluant une réduction significative du taux de taxation foncière, l'obtention d'une subvention de 5 millions de dollars, et l'utilisation stratégique de notre fonds de développement. Ces efforts visent à garantir que ce nouvel édifice, essentiel pour notre communauté, ne devienne pas un fardeau financier pour les citoyens.

- **Atténuer l'impact de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation foncière**, conforme aux règles québécoises applicables aux municipalités, et réalisé par la firme indépendante **Évimbec**. Ce rôle applicable en 2025 reflète une hausse de la valeur des propriétés, attribuable aux rénovations effectuées par les citoyens, à la dynamique du marché immobilier et à l'attractivité croissante de notre municipalité. L'ancien rôle, basé sur 2020 comme année de référence, ne correspondait plus à la réalité actuelle. Cette mise à jour permet d'établir des valeurs foncières plus justes et réalistes de vos propriétés.

À la suite de cette réduction de taxes foncière, en 2025, une propriété moyenne évaluée à **212 000 \$**, après application de toutes les taxes et dettes municipales, verra son compte de taxes réduit de **(-)137 \$**, soit une baisse nette de **(-) 4,4 %** par rapport à une propriété de même évaluation en 2024.

Il est toutefois important de noter que toute augmentation de l'évaluation foncière de votre propriété en 2025 se traduira par un ajustement proportionnel de l'impôt foncier, ce qui fera varier le montant final de votre compte de taxes en conséquence.

Construire ensemble un avenir durable et prospère

Ce budget reflète notre engagement collectif à bâtir une Sainte-Flavie moderne et dynamique, tout en restant fidèle à nos traditions et à nos valeurs.

Il traduit nos efforts constants pour offrir des services de qualité, assurer une gestion responsable et poser les bases d'une communauté où il fait bon vivre.

Dans les prochaines pages, vous trouverez un document d'analyse préparé à votre attention. Vous pourrez ainsi prendre connaissance des principales orientations budgétaires prises par vos élus pour 2025 en ce qui concerne la gestion des finances municipales.

Nous demeurons disponibles pour vous donner plus d'explications sur le budget, sur nos décisions et sur notre vision.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil municipal, les employés et vous tous, citoyennes et citoyens, pour votre engagement, vos idées et votre confiance. Ensemble, nous continuerons à bâtir une Sainte-Flavie exceptionnelle, où sérénité, solidarité et succès collectif s'unissent pour le bien de tous.

Veillez recevoir, nos salutations sincères et nos meilleurs vœux de nouvelle année 2025.



Jean-François Fortin
Maire de Sainte-Flavie

LES FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2025

- **UN BUDGET ÉQUILIBRÉ DE 2 864 702 \$**

Ce budget reflète un **gel des dépenses au niveau de 2024**, avec une légère diminution de 0,07 % (-2 111 \$) par rapport à l'année précédente, témoignant d'une gestion rigoureuse et responsable malgré la hausse du coût de la vie.

- **RÉDUCTION DU TAUX DE TAXATION FONCIÈRE**

Le taux général passe de **0,89 \$ à 0,68 \$ par 100 \$ d'évaluation**, soit une baisse significative de (-) **21 cents**, correspondant à une baisse de **23,6 %** de la taxes foncière générale. Maintenant Sainte-Flavie parmi les municipalités avec l'un des taux les plus compétitifs de l'Est-du-Québec.

- **DIMINUTION DU COMPTE DE TAXES POUR LES PROPRIÉTÉS MOYENNES (DE MÊME VALEUR)**

Pour une propriété moyenne évaluée à **212 000 \$** et recevant tous les services municipaux, le compte de taxes diminue de (-) **137 \$**, soit une réduction nette de **4,4 %** par rapport à une propriété **de même évaluation en 2024**.

Il est toutefois important de noter que l'augmentation de l'évaluation foncière de votre propriété en 2025 se traduira par un ajustement proportionnel de l'impôt foncier, ce qui fera varier le montant final de votre compte de taxes.

- **ARRIVÉE D'UN NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE EN 2025**

Le nouveau rôle, établi par la firme indépendante Évimbec, reflète une mise à jour des valeurs des propriétés depuis 2020. Cette révision prend en compte les rénovations effectuées par les citoyens, la dynamique du marché immobilier et l'attractivité croissante de la municipalité. Les propriétés entretenues ou améliorées depuis 2020 verront leur évaluation foncière ajustée pour mieux refléter la réalité foncière actuelle, ce qui influencera proportionnellement leur compte de taxes. Depuis 2020, les impacts de la COVID sur le marché immobilier ont entraîné une hausse moyenne annuelle de 7 % de la valeur des propriétés, témoignant de la vitalité économique et résidentielle de Sainte-Flavie.

- **AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX**

Les tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout, de ramonage des cheminées et pour le traitement des matières résiduelles augmentent de **53 \$** au total, en raison de la hausse des coûts liés à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures.

LE BUDGET 2025

- TAXE FONCIÈRE / TAXE GÉNÉRALE -

→ POUR L'ANNÉE 2025 : le taux de taxation sur la valeur foncière a été fixé à :

0,68 \$ le 100\$

TAXES DE SERVICES

Les taxes de services augmenteront en 2025, passant de 944 \$ à 997 \$ (+53 \$). La taxe pour les matières résiduelles (déchets, recyclage et compost) restera stable à 335 \$. Les taxes d'aqueduc et d'égout subiront une hausse, principalement en raison de l'augmentation du prix d'achat de l'eau et des travaux nécessaires pour l'entretien du réseau d'égout. Une légère augmentation est également prévue pour le ramonage des cheminées, à la suite du dernier appel d'offres. Il est important de souligner que ces augmentations sont principalement liées à des facteurs externes, sur lesquels la municipalité a un contrôle limité.

| Services | 2025 |
|--------------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles (1 unité) | 335 \$ (+0\$) |
| Aqueduc (1 unité) | 270 \$ (+40\$) |
| Égout (1 unité) | 281 \$ (+10\$) |
| Dette - Aqueduc et Égout | 65 \$ (-1\$) |
| Ramonage (cheminée) | 46 \$ (+4\$) |
| Total | 997 \$ (+53) |

Précisions sur les mesures d'unités

- ❖ **Résidences permanentes** : Une résidence permanente correspond à **1 unité** pour les services d'aqueduc, d'égouts et de matières résiduelles.
- ❖ **Chalets** : Un chalet équivaut à **0,8 unité** pour les mêmes services (aqueduc, égouts et matières résiduelles).
- ❖ **Commerces** : Pour les commerces, le nombre d'unités à payer est déterminé en fonction de **l'utilisation réelle** et du **type d'activité commerciale**.

Principes de calcul des taxes de services municipaux

- Équilibre financier** : Un équilibre doit être maintenu entre les revenus générés par une taxe de service et les coûts annuels d'exploitation du service concerné. Ainsi, le coût total d'opération d'un service est entièrement couvert par ses utilisateurs. Les variations annuelles des tarifs de taxation s'expliquent généralement par les travaux d'entretien, qu'ils soient préventifs ou correctifs, effectués sur nos réseaux.
- Neutralité budgétaire** : La municipalité ne génère ni profit ni perte dans la gestion des services, assurant une utilisation transparente et responsable des fonds.
- Équité pour les usagers** : Le principe d'équité est appliqué entre les utilisateurs/payeurs en fonction de leur consommation. Plus un service est utilisé, plus la contribution est proportionnelle, garantissant un partage juste des coûts entre résidences et commerces.

EXEMPLE DE TAXATION – SCÉNARIO 2025

Voici un aperçu de ce qu'il en coûtera en 2025 avec un scénario d'une **propriété évaluée à 212 000 \$**.

| SCÉNARIO DE TAXATION PROPRIÉTÉ AVEC TOUS LES SERVICES ÉVALUÉE À 212 000 \$ | 2024 | 2025 | 2024/2025 |
|---|----------------------|----------------------|---------------------------|
| | Avec services | Avec services | Variation +/- |
| → Taux de taxation le 100 \$ d'évaluation | 0,89 / 100 \$ | 0,68 / 100 \$ | - 0,21 / 100 \$ |
| Taxe foncière générale | 1886,80 | 1441,60 | -445,20 \$ |
| Taxes spéciales (dettes)*voir bas de la page | 179,97 | 435,02 | +255,05 \$ |
| | | | -190,15 \$ |
| → Taxes de services* – Municipalité | | | |
| Aqueduc (1 unité) | 230,00 | 270,00 | + 40,00 \$ |
| Égout (1 unité) | 271,00 | 281,00 | + 10,00 \$ |
| Dettes aqueduc et égout | 66,00 | 65,00 | - 1,00 \$ |
| Taxe secteur lumière (.04 le 100\$) | 84,80 | 84,80 | + 0,00 \$ |
| Sous-total taxes services | 651,80 | 700,80 | + 49,00 \$ |
| | | | |
| Sous-total - Taxes municipales: | 2 718,57 | 2 577,42 | -141,15 \$ |
| | | | |
| → Contrats externes (appel d'offres + ententes) | | | |
| Matières résiduelles (collecte et traitement) | 335,00 | 335,00 | + 0,00 \$ |
| Ramonage (cheminée) | 42,00 | 46,00 | + 4,00 \$ |
| Sous-total - taxes externes | 377,00 | 381,00 | + 4,00 \$ |
| | | | |
| Grand TOTAL – compte de taxes : | 3 095,57 \$ | 2 958,42 \$ | -137,15 \$ (-4,4%) |

| *Taxes spéciales (toutes) - DETTES | 2024 100\$ d'évaluation | 2025 100\$ d'évaluation |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Taxe spéciale 2009-08 Programme TECQ1 - Infrastructures | 0,00429 \$ | 0,00329 \$ |
| Taxe spéciale 2010-10 PRQ – Résidence Vents et Marées | 0,01189 \$ | 0,00898 \$ |
| Taxe spéciale 2011-02 Programme TECQ2 - Infrastructures | 0,00521 \$ | 0,00437 \$ |
| Taxe spéciale 2021-02 Programme RECIM - Garage municipal | 0,06161 \$ | 0,04793 \$ |
| Taxe spéciale 2023-13 Programme RECIM - Centre municipal | | 0,14063 \$ |
| TOTAL | 0.08489 \$ | 0.20520 \$ |

REVENUS ET DÉPENSES – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE / 2025

| REVENUS MUNICIPAUX | | 2025 |
|---|------------|---------------------|
| Taxes | | |
| Taxe générale / (valeur foncière) | 933 653 \$ | |
| Taxe / Aqueduc (service d'eau potable) | 127 012 \$ | |
| Taxe / Égout et traitement des eaux usées | 123 611 \$ | |
| Taxe / Matière résiduelle (déchets) | 218 977 \$ | |
| Taxe / Secteur (éclairage municipal) | 28 500 \$ | |
| Taxe / Inspection et ramonage de cheminées | 9 862 \$ | |
| Taxes spéciales / secteurs (dettes) | 320 490 \$ | |
| Ajustements divers | - 623 \$ | |
| | | 1 761 482 \$ |
| Sources locales | | |
| Cession de terrains et équipements | 103 240 \$ | |
| Autres revenus (mutations, amendes, permis, etc.) | 39 025 \$ | |
| Services rendus (divers payables à l'utilisation) | 53 293 \$ | |
| Affectations et réserves | 203 698 \$ | |
| Intérêts | 21 620 \$ | |
| | | 420 876 \$ |
| Compensation / Ententes / Transfert | | |
| Pointe-aux-Cenelles (IML) | 225 000 \$ | |
| Transferts conditionnels | 110 893 \$ | |
| Assainissement des eaux (gestion des étangs) | 169 644 \$ | |
| Gouvernement du Canada | 90 945 \$ | |
| Gouvernement du Québec | 85 862 \$ | |
| | | 682 344 \$ |
| GRAND TOTAL DES REVENUS | → | 2 864 702 \$ |
| DÉPENSES MUNICIPALES | | |
| Administration générale | 461 659 \$ | |
| Sécurité publique | 249 031 \$ | |
| Transport | 484 671 \$ | |
| Hygiène du milieu | 815 425 \$ | |
| Santé et bien-être | 8 250 \$ | |
| Urbanisme et développement | 194 956 \$ | |
| Loisirs et culture | 246 659 \$ | |
| Frais de financement | 396 552 \$ | |
| Immobilisations | 7 500 \$ | |
| GRAND TOTAL DES DÉPENSES | → | 2 864 702 \$ |

VARIATION DES REVENUS ET DÉPENSES (2024-2025)

Pour 2025, les revenus et les dépenses municipales (de différentes sources) sont de **2 864 702 \$**. On constate donc une diminution qui représente **2 111 \$** comparativement au budget adopté en 2024.

| | |
|--------------------|---------------------|
| Budget 2024 | 2 866 813 \$ |
| Budget 2025 | 2 864 702 \$ |
| | -2 111 \$ |

| | |
|--------------------|-----------------|
| Variation + | - 0,07 % |
|--------------------|-----------------|

Les employés municipaux : une richesse pour notre communauté

Nos employés municipaux sont au cœur des services offerts à la communauté. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des personnes compétentes et engagées, qui ne se limitent pas à accomplir leur travail, mais qui nourrissent un véritable sentiment d'appartenance et de fierté envers Sainte-Flavie. Leur dévouement et leur polyvalence permettent d'assurer un service de grande qualité, adapté aux besoins de notre population.

Au-delà de leur rôle quotidien, cette équipe dynamique contribue activement au développement de notre municipalité. Leur expertise nous permet non seulement d'offrir des services efficaces, mais aussi de saisir des opportunités de financement additionnel, de gérer des projets structurants et d'assurer le rayonnement de Sainte-Flavie. Ces efforts génèrent une richesse collective et participent à l'évolution positive de notre communauté.

Pour ceux qui s'interrogent sur le poids des employés municipaux dans notre budget, il est essentiel de se référer aux indicateurs de masse salariale.

À l'échelle québécoise, les municipalités affichent généralement une masse salariale représentant entre 35 % et 40 % de leur budget global. À Sainte-Flavie, cet indicateur correspond à 33 % pour 2025, bien en dessous des standards québécois.

Cela illustre une gestion rigoureuse et performante, avec une équipe proportionnée pour répondre aux besoins croissants de notre population.

Investir dans nos ressources humaines, c'est investir dans le présent et l'avenir de Sainte-Flavie.

Au nom du conseil municipal, je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement et leur précieuse contribution au développement et à la prospérité de notre municipalité.

Parc intergénérationnel sur la rue Desrosiers

Nous sommes heureux de confirmer que l'aménagement du parc intergénérationnel sur la rue Desrosiers, adjacent à la résidence Villa Vents et Marée, sera réalisé cet été. Bien que prévu initialement l'an dernier, le projet avait été temporairement reporté afin d'obtenir un financement complémentaire. De plus, le secteur a été utilisé cet été et cet automne comme quartier général par la firme LFG (recharge de plage) pour leurs roulottes de chantier. Le site sera remis en état au mois de mai, permettant ainsi le début des travaux.

Le projet comprend l'installation d'un pont, facilitant le passage des aînés vers le parc, et a été conçu pour encourager les interactions entre les générations. Il offrira un espace idéal où les enfants pourront jouer en toute sécurité, tout en favorisant les rencontres et échanges entre résidents de tous âges.

Le coût total des aménagements est entièrement couvert par ces subventions, témoignant de notre engagement à créer des espaces inclusifs, accessibles et sécuritaires pour l'ensemble de notre communauté, tout en choisissant les bonnes stratégies pour les financer.

Aménagement du parc Sainte-Flavie



Nous sommes heureux d'annoncer la phase finale de l'aménagement du parc Sainte-Flavie. Cette étape cruciale comprend l'installation de mobilier de parc pour améliorer le confort des visiteurs, ainsi que la construction d'un stationnement. L'objectif est de permettre un accès sûr et pratique à la plage via la descente publique. Ces améliorations visent à rendre le parc plus accueillant et accessible, encourageant ainsi une fréquentation accrue du site de manière sécuritaire et agréable. De plus, avec son cadre pittoresque, le parc deviendra un endroit prisé pour les photographies, contribuant ainsi au rayonnement de Sainte-Flavie en

tant que destination attrayante et photogénique.

AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT 2025

Changement du revêtement (toiture) et peinture des galeries du Centre culturel du Vieux Presbytère

Le remplacement du toit du Centre culturel du Vieux Presbytère sera effectué cette année. La dégradation de la toiture préoccupait les élus depuis plusieurs années, et des démarches ont été entreprises pour obtenir le financement nécessaire. En plus de ces travaux, la peinture des galeries sera réalisée afin de préserver l'apparence et la durabilité de ce bâtiment patrimonial.

Un appel d'offres sera lancé en début d'année pour sélectionner un entrepreneur, et les travaux devraient être complétés avant l'été.

Prolongement de la rue Bellevue et interconnexion avec la rue Ouellet

La planification du projet avance bien, avec les travaux de conception déjà amorcés en collaboration avec notre firme d'ingénieurs. En début d'année, le conseil municipal finalisera la stratégie de réalisation en phases, le zonage applicable et l'échéancier détaillé. D'ores et déjà, des zones sont prévues pour accueillir des habitations multifamiliales, unifamiliales, ainsi qu'un secteur dédié à l'implantation de minimaisons.

Pour l'acquisition des terrains, des ententes ont été conclues avec M. Serge Levasseur et le Conseil de Fabrique, présidé par M. Richard Fillion. Nous les remercions chaleureusement pour leur collaboration et leur soutien au développement communautaire. Grâce à des modalités de paiement échelonnées sur plusieurs années, ce projet n'aura aucun impact fiscal pour les citoyens. Le financement sera entièrement couvert par le plan stratégique adopté par les élus, en mobilisant notre fonds de développement et nos leviers financiers. Les lotissements des terrains sont en cours, et les acquisitions seront officialisées chez le notaire dans les semaines à venir. En janvier, nous soumettrons une demande aux instances gouvernementales pour obtenir les certificats d'autorisation nécessaires. Pour optimiser les coûts, les travaux seront réalisés en régie (par nous-même), comme ce fut le cas pour la rue Desrosiers, permettant ainsi d'importantes économies. Ce projet constitue une étape clé dans le développement de Sainte-Flavie, offrant de nouvelles possibilités résidentielles et renforçant l'attractivité de notre municipalité.

Réorganisation de la piste cyclable /sentier menant à Mont-Joli. Après de multiples délibérations, la municipalité a reçu la confirmation qu'il sera possible de réouvrir la piste cyclable adjacente à l'aéroport, précédemment fermée par les autorités aéroportuaires. La piste sera maintenue avec l'installation de signalisation lumineuse, de marquages au sol, de panneaux signalant les dangers et de campagnes de sensibilisation pour les cyclistes. Ces améliorations seront financées par une subvention, sans frais supplémentaires. Nous sommes heureux de cette finalité qui permettra une circulation sécuritaire des cyclistes et nous remercions l'Aéroport pour son ouverture à trouver une solution bénéfique pour la communauté.

Installation d'un bâtiment sanitaire au parc central (voisin du Motel La Mer Veille)

Après l'installation de bancs et de tables, nous prévoyons maintenant l'ajout d'un bâtiment sanitaire, qui sera aménagé dans le parc dès le début de l'été. Cette initiative offrira aux visiteurs un accès pratique à des toilettes publiques, contribuant à améliorer leur expérience au parc et à renforcer l'attrait de ce lieu pour tous.

Aménagement au quai municipal

Nous prévoyons le remplacement et la bonification des bancs sur le quai, afin d'améliorer le confort et l'expérience des visiteurs. Ces aménagements visent à rendre cet espace encore plus accueillant pour la communauté et les touristes, tout en préservant son rôle central dans la vie de la municipalité.

Initiative de logement communautaire abordable

La municipalité prépare un projet en collaboration avec les Habitations Populaires de l'Est pour améliorer l'accessibilité au logement abordable dans notre communauté. Face à une pénurie croissante d'appartements, cette initiative s'inspire du succès de la résidence pour aînés Villa Vents et Marées, créée en 2009 pour répondre à un besoin similaire. À l'époque, de nombreux aînés avaient dû quitter Sainte-Flavie faute de logements adaptés. Nous sommes actuellement en phase de planification et visons à obtenir un financement pour construire entre 15 et 20 nouveaux logements sur la rue Bellevue. Ce projet offrira aux résidents de Sainte-Flavie une alternative au statut de propriétaire, avec des logements de tailles variées conçus pour répondre aux différents besoins de la population.

CONSULTATIONS IMPORTANTES EN 2025

Poursuite de l'élaboration d'une planification stratégique 2025–2030

Cette démarche essentielle vise à développer une vision communautaire claire et orientée vers l'avenir, en identifiant les actions prioritaires à entreprendre pour répondre aux besoins de tous les citoyens. Après avoir recueilli vos perceptions par le biais de sondages, nous passons maintenant à l'étape des consultations thématiques et des groupes de discussion. Ces échanges approfondis permettront de préciser les priorités et d'élaborer des solutions concrètes. Vous serez invités en 2025 à participer activement à ces consultations et à contribuer au développement des orientations stratégiques de notre municipalité.

Mise à jour des politiques familiales et amies des aînés

Après avoir tenu des consultations avec les familles et les aînés de notre communauté, nous sommes maintenant à l'étape de l'élaboration d'une politique renouvelée qui reflétera leurs besoins et attentes. Cette nouvelle version mettra l'accent sur des actions concrètes visant à favoriser le bien-être, l'inclusion sociale et l'accès à des services adaptés pour ces groupes essentiels. Ce processus s'inscrit dans une vision de Sainte-Flavie comme une municipalité accueillante et inclusive pour toutes les générations, où la qualité de vie de chacun est une priorité.

Mise en place d'un comité sur la sécurité

La municipalité de Sainte-Flavie annonce la création d'un comité dédié à la sécurité sur notre territoire. Ce comité aura pour mandat d'évaluer et de réfléchir sur les enjeux liés à la circulation, que ce soit pour les piétons, les cyclistes ou les automobilistes, ainsi que sur des questions de sécurité plus globales touchant notre communauté.

Le comité tiendra quatre rencontres annuelles, au cours desquelles il examinera les problématiques signalées, telles que les excès de vitesse dans certains secteurs ou les défis liés à la cohabitation des différents usagers de la route. Sur la base de ses observations et discussions, le comité pourra soumettre des recommandations concrètes au conseil municipal afin d'appuyer la prise de décisions et d'encourager la mobilisation autour de solutions adaptées.

Mise en vente de terrains municipaux excédentaires

Dans le cadre du programme de prévention du ministère de la Sécurité publique, plusieurs terrains avaient été cédés à la municipalité par leurs propriétaires en échange d'une indemnité de départ, afin de réduire les risques liés à l'érosion et aux changements climatiques. Après une analyse approfondie, il a été constaté que certains de ces terrains ne sont pas essentiels aux besoins municipaux.

La municipalité prévoit de mettre ces terrains en vente, offrant ainsi l'opportunité aux citoyens de les acquérir pour des projets conformes aux normes en vigueur. Cependant, il est important de noter que ces terrains ne permettent pas la construction de résidences ou de chalets.

Les modalités et critères d'acquisition seront rendus publics d'ici la fin du mois de mars 2025. Les citoyens recevront ces informations par divers moyens, notamment par écrit dans le journal municipal *La Marée* et sur nos plateformes de communication électroniques habituelles. Cette démarche vise à valoriser ces espaces tout en respectant les réglementations et les orientations communautaires.

Mise en place d'un budget participatif

- En 2025 la municipalité mettra en place une initiative de budget participatif. Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'utilisation d'une partie du budget municipal. Il permettra aux Flaviens et Flaviennes de proposer des idées d'aménagements, d'activités ou d'achat d'équipements, puis de voter pour les projets que la municipalité réalisera. Une communication vous sera envoyée avec tous les détails vers la fin du mois de février 2025.

Un fond de 10 000 \$ est réservé pour cette première initiative.

Le budget participatif se déroule en quelques étapes :

- 1. Collecte d'idées :** toute personne intéressée peut soumettre son idée. Le dépôt d'idées se fait à titre individuel ou collectif : au nom d'une association, d'une famille, d'un groupe d'amis ou de voisins, etc.
- 2. Analyse et développement des idées en projets :** la municipalité analyse les idées reçues et les développe en projets réalisables, en collaboration avec des personnes représentant des organismes et la population.

La municipalité évalue la faisabilité des projets et dresse une liste finale à soumettre au vote.

- 3. Vote :** les Flaviens et Flaviennes votent pour les projets qu'ils et elles souhaitent que la municipalité réalise.
- 4. Planification et réalisation :** les projets qui ont reçu le plus de votes sont réalisés par la municipalité dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Nous sommes disponibles pour toutes questions que vous pourriez avoir pour votre conseil et soyez assurés de notre vigilance continue dans la gestion des finances de notre municipalité !



Jean-François Fortin, maire de Sainte-Flavie